



*Union Régionale d'Art Photographique  
Nord-Pas-de-Calais*

Siège social : 41 Rue Albert Camus 62000 ARRAS  
courriel : [daniele.pruvot@wanadoo.fr](mailto:daniele.pruvot@wanadoo.fr)



Commissaire régional : André Jacquart ([andrejacquart@orange.fr](mailto:andrejacquart@orange.fr))

## CONCOURS RÉGIONAUX AUTEUR 1 & 2 - Règlement

1- L'Union Régionale d'Art Photographique Nord - Pas-de-Calais organise deux concours d'auteur « open » entre tous les photographes amateurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

2- Pour participer à ces concours un auteur devra présenter une série de 6 à 10 photos pour le concours auteur 2 ou une série de 11 à 20 photos pour le concours auteur 1.

Les séries devront faire apparaître une continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche... donnant ainsi une unité à l'ensemble.

Chaque auteur ne peut participer qu'avec un seul dossier dans chacun des deux concours régionaux auteur. Les images des dossiers ayant participé au concours régional auteur 1 ne pourront pas participer au concours régional auteur 2 et inversement.

3- Ces compétitions sont réservées aux épreuves sur papier. Les épreuves, noir-et-blanc et/ou couleur, devront être présentées de façon à assurer l'harmonisation de l'ensemble. Un support carton est recommandé, cependant les images imprimées et sans support carton ou marie-louise sont admises sous la condition que le papier utilisé fasse au minimum 300 g. Les supports carton ne devront pas dépasser une épaisseur de 2 mm. Les épreuves ou supports doivent avoir des dimensions comprises entre 30 cm pour la plus petite dimension et 50 cm pour la plus grande.

Chaque épreuve portera à son verso en haut à gauche une étiquette à télécharger sur le site des concours. Un titre sera donné à la série. Il sera porté à la connaissance des juges.

Aucune indication ni signature ne figurera au recto.

4- La participation au concours est gratuite. Cependant les participants qui ne remporteraient pas leurs séries après le jugement, devront joindre à leur envoi les frais de poste pour le retour des colis dans leur emballage d'origine. Les photos non accompagnées des frais de retour ne seront pas renvoyées.

Les meilleures séries seront conservées par le commissaire pour être transmises au niveau national ainsi que d'autres pour être exposées lors du prochain Salon d'Auteurs.

5- Les inscriptions se font uniquement sur le site de l'Union Régionale (<http://ur01.federation-photo.fr/activites/concours-regionaux/>) avant la date indiquée. **Au-delà de cette date toute inscription deviendra impossible et la ou les séries concernées ne pourront pas être jugées.**

6- Le jury sera composé de trois personnalités du monde artistique, le jugement sera public.

7- **Sélection pour les concours nationaux** : Les 2 séries les mieux classées au concours régional auteur 1 et les 4 séries les mieux classées au concours régional auteur 2 seront qualifiées pour participer aux concours nationaux auteur 1 ou 2 aux conditions suivantes :

Les auteurs devront être à jour de leur cotisation fédérale sept jours avant le jugement des concours régionaux.

Ils devront fournir dans les quinze jours qui suivent le jugement des concours régionaux un CD sur lequel seront gravés les fichiers Haute Définition (format A4 300dpi) de l'ensemble des photos de leur série.

Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera l'annulation de leur participation au concours national. La ou les séries suivantes dans le classement seront alors retenues.

8- Les réclamations devront être signifiées, sur le lieu du concours au commissaire ou au représentant désigné par l'UR ou bien, dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats, au commissaire.

9- Les dispositions quant aux droits d'auteur en vigueur dans les règlements des concours organisés par la Fédération Photographique de France s'appliqueront à ces concours. Toutes les images devront être libres de droit.